

LE GUIDE DE L'ADHÉRENT

A nos côtés chaque jour pour demain !



Votre service de prévention et santé au travail interentreprise

Notre volonté ? Être l'allié santé-travail des entreprises !

L'ambition de l'ALSMT est de **contribuer à améliorer la santé au travail et intégrer la culture de prévention** auprès des entreprises et de leurs salariés ! L'ALSMT a pour rôle premier **de conseiller, non de sanctionner**.

CHIFFRES CLÉS



+ de 12 000
entreprises adhérentes



+ de 130 000
salariés suivis



6
centres de visite



+ de 160
collaborateurs

En savoir plus !



Qui sommes-nous ?

L'Association Lorraine de Santé en Milieu de Travail accompagne les entreprises privées du département de la Meurthe-et-Moselle, hors secteur agricole et BTP, à la prévention des risques professionnels. Elle assure également la surveillance de l'état de santé de tous les salariés y compris les intérimaires, et depuis peu, les travailleurs indépendants.

L'ALSMT est régie par le Ministère du Travail et soumise à un agrément, délivré pour une durée de 5 ans par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand-Est.

En tant que Service de Prévention et Santé au Travail, notre objectif est d'agir le plus en amont possible afin de prévenir les risques professionnels et leurs conséquences sur la santé des salariés. C'est pourquoi nos actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention, que ce soit par le suivi médical des salariés au sein de nos centres de visites ou la présence de nos équipes sur le terrain, au cœur de l'activité des entreprises.

Animées par le médecin du travail, les actions de nos équipes pluridisciplinaires sont orientées autour de **4 missions principales**.



Nous découvrir
en vidéo !



Un peu d'histoire...

Création
de l'ALSMT,
association loi 1901

1943

Obligation
pour l'employeur d'organiser
une surveillance médicale
pour les salariés

1946

Apparition
des équipes pluridisciplinaires
et de nouveaux métiers

2004

Renforcement
de la démarche de prévention et
décloisonnement de la Santé au
Travail et de la Santé Publique

2021



PRÉSERVER ET SURVEILLER

la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur carrière professionnelle et prévenir le risque de désinsertion professionnelle



AGIR

au cœur des entreprises



CONSEILLER

les employeurs afin d'éviter ou limiter les risques professionnels



CONTRIBUER

à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

6

centres de visites proches de vous !



3

pôles pour vous accompagner

L'ALSMT rassemble **un ensemble de métiers**, réparti en 3 pôles, au service des chefs d'entreprises et de leurs salariés, et ce, tout au long de leur parcours adhérent.

PÔLE MÉDICAL



PÔLE PRÉVENTION

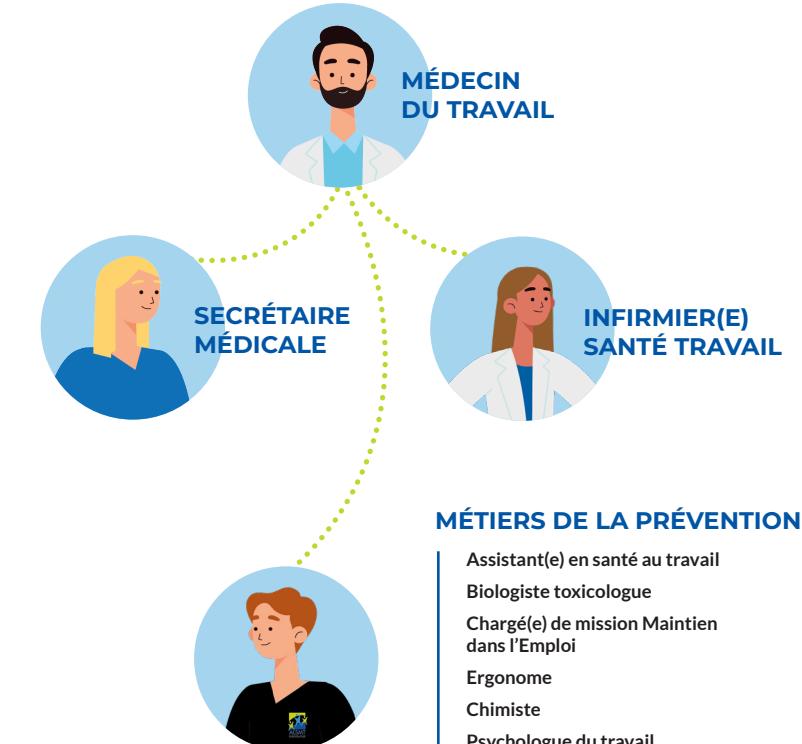


PÔLE SUPPORT



Notre équipe pluridisciplinaire

Pour répondre aux besoins actuels et aux futurs enjeux de la santé au travail, l'ALSMT a constitué **une équipe pluridisciplinaire** composée de différents professionnels de la santé et sécurité au travail. Chacun apporte son expertise afin d'aborder tous les aspects de la vie au travail avec pour objectif commun : **la prévention !**



Pour en savoir plus sur nos métiers !



Notre offre de services

3

axes incontournables

Cotiser à un service de prévention et santé au travail est certes une obligation... **mais cela ne s'arrête pas là !**

Tout le monde connaît la santé au travail mais sans en saisir forcément **l'étendue des activités ni la diversité des interventions** des équipes pluridisciplinaires. Adhérer à l'ALSMT, c'est avant tout bénéficier d'une offre de services complète et composée de prestations **adaptées aux besoins des entreprises**.

L'offre sociale, incluse dans votre cotisation annuelle, est construite autour de **3 grands axes** pour une meilleure lisibilité de nos services.



Prévenir les risques professionnels

Au travail, la sécurité des salariés, **la protection de leur santé physique et mentale doivent être assurées**. En la matière, l'ALSMT est le partenaire clé de l'entreprise. Elle vous **accompagne** dans l'identification des risques professionnels et vous **conseille** dans la mise en place d'une démarche de prévention **adaptée à votre structure**.

Suivre l'état de santé des salariés

Mission historique de nos services, **le suivi de l'état de santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel**, à travers un ensemble de visites médicales. Les suivis en santé au travail sont adaptés à toutes les situations professionnelles : embauche, suivi périodique, retour après un arrêt maladie ou un accident... À chaque étape, des conseils en prévention sont donnés et personnalisés aux salariés **en fonction des risques auxquels ils sont exposés**.

Prévenir la désinsertion professionnelle

L'usure professionnelle, la survenue d'un problème de santé ou d'un accident peut remettre en cause la capacité d'une personne **à rester en emploi**. C'est pourquoi l'ALSMT mobilise ses équipes, composées d'experts, pour accompagner les salariés en situation à risque de perte d'emploi, et ce, de façon pluridisciplinaire et concertée entre acteurs médicaux et sociaux. Leur rôle est **d'agir le plus en amont possible** en repérant les premiers signes pour éviter au salarié la désinsertion professionnelle.

En savoir plus
sur notre offre de services

Prévenir les risques professionnels

Connaître et identifier les situations de travail pour soutenir de manière proactive les entreprises

Chacune de nos prestations est adaptée en fonction de la taille, de l'organisation et des besoins de votre entreprise. Celle-ci est définie lors de l'analyse de la demande par notre équipe pluridisciplinaire.

N'hésitez pas à nous solliciter pour un accompagnement sur mesure !



La création et mise à jour de la fiche d'entreprise



L'étude d'un poste de travail



L'aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels



L'aménagement des situations de travail



La réalisation d'études métrologiques



La prévention des Risques Psychosociaux



L'évaluation du risque chimique



L'intervention suite à un événement grave



L'action de sensibilisation collective



La participation aux réunions du CSE/CSSCT



Découvrez le détail de nos prestations

Suivre l'état de santé individuel des salariés



Accompagner chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle par un dispositif médical complet et adapté



Le suivi individuel de l'état de santé des salariés est organisé et assuré sous l'autorité du médecin du travail.

Tous les salariés bénéficient d'un suivi médical, dès leur embauche et tout au long de leur vie professionnelle. Le suivi et la périodicité des visites sont organisés en fonction de l'âge, de l'état de santé et des risques auxquels ils sont exposés.



Pour que le suivi soit adapté à chacun, il est important de mettre à jour les données de vos salariés et les risques liés à leur poste de travail à chaque moment clé.



Dès votre adhésion



Lors de la déclaration d'effectif



À l'embauche d'un nouveau salarié



En cas de changement de poste de travail

Cela permet au médecin du travail qui suit votre entreprise de pouvoir assurer un suivi selon les risques auxquels votre salarié est exposé.

Les différents types de visites

Le suivi médical des salariés tout au long de leur parcours professionnel

+ La visite d'embauche

Tous les salariés sont concernés.

+ Le suivi périodique

Tous les salariés sont concernés.

+ La visite à la demande

Tous les salariés peuvent en bénéficier. Elle peut être initiée par le salarié, l'employeur ou le médecin du travail.

+ La visite de mi-carrière

Tous les salariés, entre 43 et 45 ans ou à une échéance déterminée par accord de branche.

+ La visite de fin de carrière

Tous les salariés ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels bénéficient de la visite de fin de carrière.

Le suivi médical suite à un arrêt de travail ou une absence

+ Le rendez-vous de liaison

Tous les salariés en arrêt de travail d'une durée d'au moins 30 jours peuvent bénéficier d'un rendez-vous de liaison avec l'employeur.

+ La visite de pré-reprise

Tous les salariés en arrêt de travail peuvent bénéficier d'une visite de pré-reprise.

+ La visite de reprise

Tous les salariés bénéficient obligatoirement de la visite de reprise après un congé maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle, une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail ou une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel.

En savoir plus !



Prévenir la désinsertion professionnelle



Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail en cohérence avec son état de santé

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), c'est détecter le **plus en amont possible** les situations qui pourraient amener à un éloignement du monde du travail. Les objectifs sont de **sécuriser le parcours professionnel** des salariés et maintenir leurs compétences dans votre entreprise. Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières, l'augmentation des maladies chroniques font de la prévention de la désinsertion professionnelle **un enjeu majeur**.

Une équipe dédiée !

Afin de vous accompagner dans la prévention de la désinsertion professionnelle, l'ALSMT a mis en place **une équipe d'experts au sein de la cellule PDP**. Elle est composée de :

Médecin du travail PDP



Infirmier(e) de santé au travail PDP



Partenaires



Chargé(e) de mission PDP



Préventeurs

En collaboration avec le médecin du travail, son rôle est d'**analyser les situations complexes des salariés détectés**, tout en considérant la performance de votre entreprise. La concertation de la cellule PDP permet d'identifier les **solutions les plus adaptées** au parcours professionnel de votre salarié. **Elle simplifie les mises en relation, coordonne et assure le suivi des actions.**

Accompagner le collectif

- + Action en Milieu de Travail adaptée à vos besoins
- + Sensibilisation collective en lien avec le maintien dans l'emploi

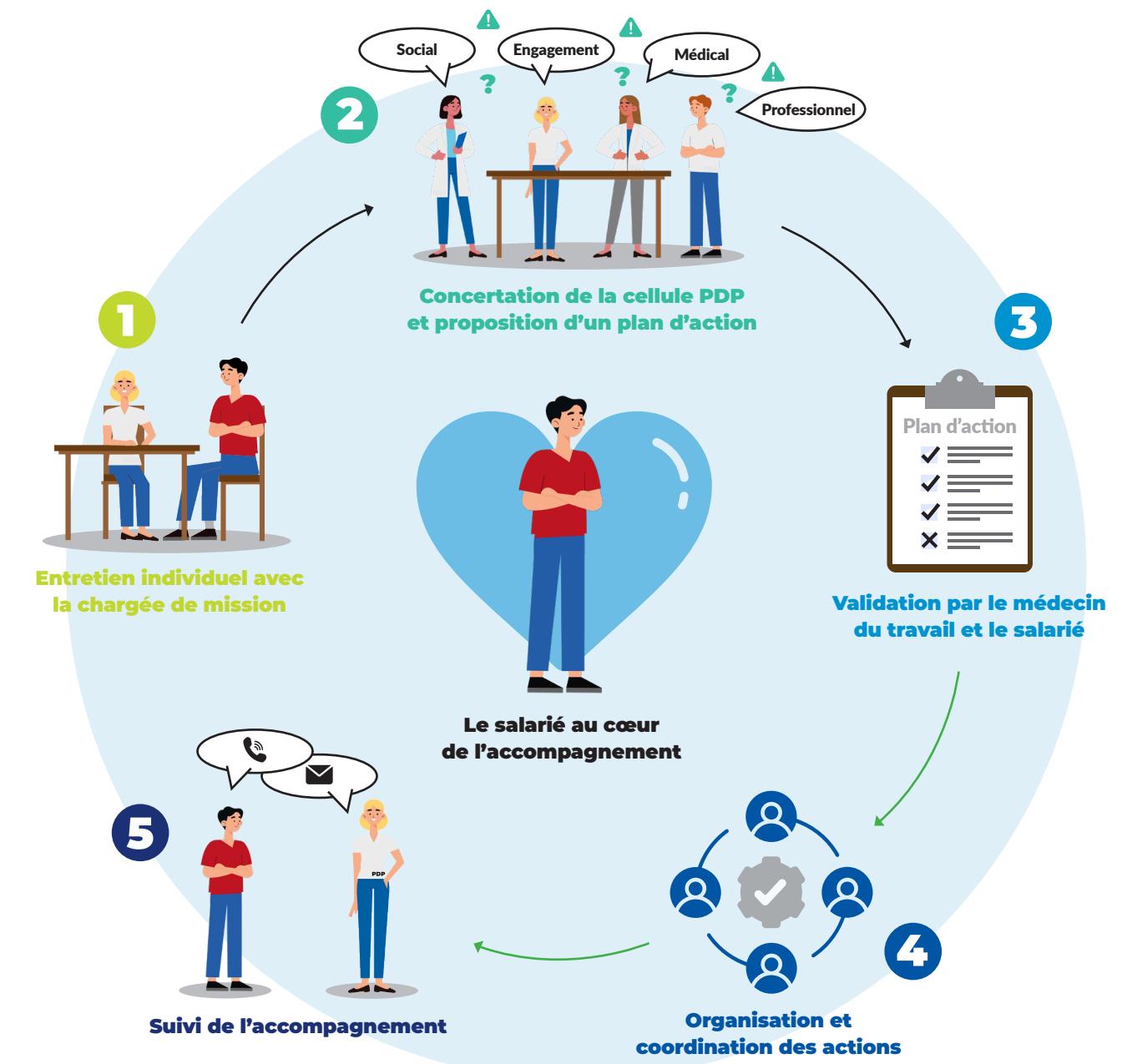
Plus d'infos



Accompagner l'individu

- + Accompagnement personnalisé en complément du suivi individuel de l'état de santé du salarié

Comment ça fonctionne ?



Votre parcours adhérent

Notre accompagnement tout au long de la vie de votre entreprise

La première année d'adhésion



Adhésion

Le service adhérent vous transmet par email la facture acquittée des droits d'entrée, votre numéro d'adhérent et les coordonnées de votre centre, médecin du travail, infirmier(e) en santé au travail et secrétaire médicale.



Déclaration d'effectif

La déclaration annuelle d'effectif est essentielle pour organiser le suivi médical de vos salariés. Elle permet également de calculer le montant de votre cotisation.



Fiche d'entreprise

La fiche d'entreprise permet à l'employeur d'identifier les risques au sein de son entreprise et d'établir un plan de prévention. Nos équipes sont à vos côtés pour en assurer la réalisation.



Rencontres Adhérents

Organisées plusieurs fois par an au sein de nos centres, nos Rencontres Adhérents sont l'occasion de présenter nos missions et l'offre de services. C'est un moment privilégié où nous pouvons répondre à toutes vos interrogations.

Déclaration d'effectif
La déclaration des salariés inscrits à l'effectif au 1^{er} janvier doit être réalisée sur notre site web par le biais de l'Espace adhérent chaque début d'année.

Facturation annuelle
Selon votre déclaration annuelle réalisée au 1^{er} janvier, une facture vous est transmise.



Suivi individuel des salariés

Nos équipes médicales assurent le suivi de santé de chacun de vos salariés de manière périodique selon sa classification.



Prévention des risques professionnels

Selon vos besoins exprimés ou les risques identifiés par nos équipes lors d'une visite en entreprise, des actions en milieu de travail peuvent vous être proposées.



Prévention de la désinsertion professionnelle

Lorsqu'un salarié confronté à des difficultés à occuper son poste est identifié dans l'entreprise, nous proposons un ensemble d'outils ainsi qu'un dispositif d'accompagnement dans le but de le maintenir dans l'emploi.

Sensibilisation

Vous pouvez nous solliciter à tout moment pour organiser des actions de sensibilisation sur un risque identifié dans votre entreprise ou vous inscrire à l'un de nos ateliers sur la thématique ciblée.

Diffusion d'information et outils de prévention

Nous vous tenons informés sur l'actualité en santé au travail, les actions menées par notre service et les campagnes de santé publique et santé au travail. Nous mettons également à votre disposition un ensemble de ressources documentaires.



Comment ça marche ?



+



La demande

Le médecin du travail réceptionne et analyse votre demande afin de préciser les besoins et de choisir les intervenants.

Le 1^{er} contact

Le médecin du travail prend contact avec le Pôle Prévention qui se charge d'organiser les modalités d'intervention en entreprise (objectifs, ressources et moyens nécessaires, planning prévisionnel, etc.)



L'intervention

En milieu de travail, l'équipe pluridisciplinaire observe l'activité pour identifier l'ensemble des contraintes et exigences. Elle échange avec l'entreprise afin de définir des solutions techniques, organisationnelles et humaines adaptées. Cette étape est tracée au sein d'un rapport afin d'en garantir le suivi.



La restitution

Ce rapport est transmis à l'employeur ou à un représentant de l'entreprise par l'équipe pluridisciplinaire. Il permet de soumettre des préconisations globales ou individuelles à mettre en place.

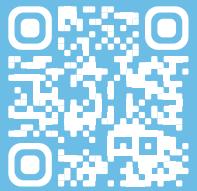


Le suivi

Cette étape est l'occasion de réaliser un accompagnement ou un retour d'expérience dans la mise en œuvre des préconisations émises.



Votre rôle en tant qu'employeur



Le Code du travail inscrit dans la loi **la responsabilité de l'employeur quant à la santé et la sécurité dans son entreprise**. Ainsi, l'employeur déploie les moyens nécessaires à la préservation de la santé physique et mentale de ses salariés sur le lieu de travail. Votre rôle est de **coordonner les différentes équipes et mettre en place les actions de prévention** pour y parvenir.

Au-delà de l'obligation légale, **l'employeur est le garant de la politique de prévention** et de sa mise en œuvre au sein de son entreprise.

Un euro investi en prévention et santé au travail, c'est **2 à 4 euros** de retour sur investissement quant à la **performance de votre entreprise** !

Alors je m'engage en santé au travail !

Oui mais comment ?

1 Je réponds
à mes obligations administratives

2 Je veille
au suivi de l'état de santé de mes salariés

3 Je préviens
les risques professionnels au sein de mon entreprise

4 Je maintiens
mes salariés en emploi

La santé au travail, c'est un trio !

Service de Prévention et Santé au Travail, employeur... et salarié !

En effet, pour qu'une démarche de prévention soit pleinement efficace dans votre entreprise, vos salariés ont aussi un rôle à jouer !



Adhérer à l'ALSMT

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une **prestation globale** pour vous accompagner dans votre démarche de prévention et santé au travail et maintenir vos salariés en bonne santé !

Au-delà de l'offre de services, l'ALSMT met à votre disposition un **ensemble d'outils innovants** afin de faciliter vos démarches administratives, la gestion de vos salariés, et l'identification des risques professionnels auxquels votre entreprise peut être exposée.

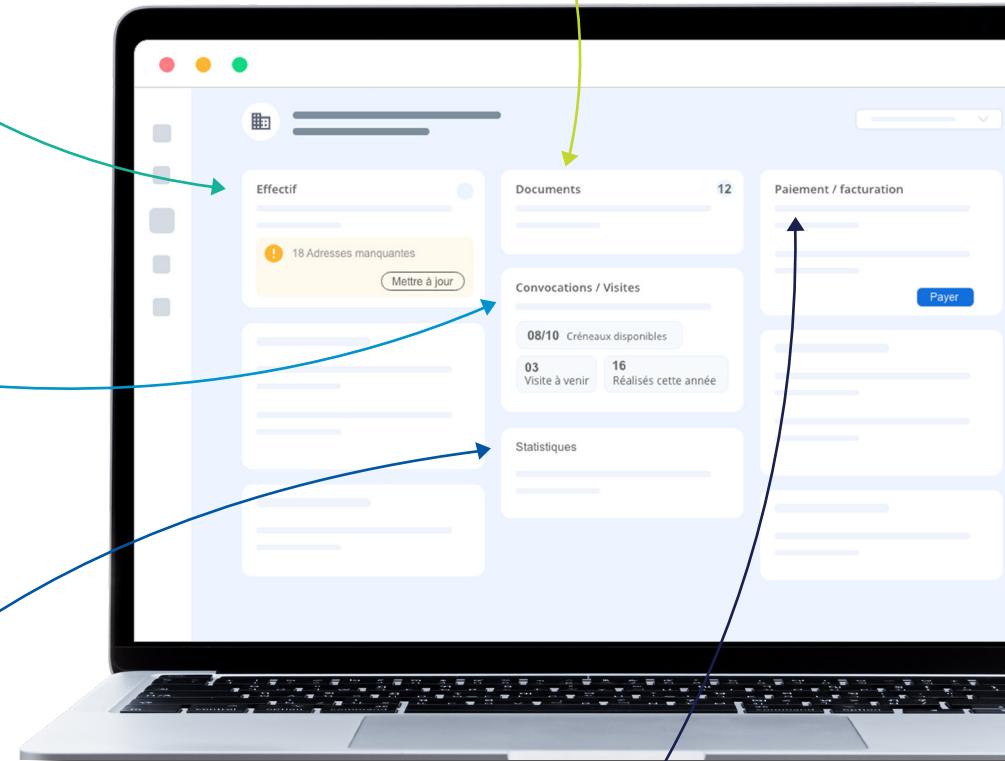
L'espace adhérent, le lien entre vous et nous !

Mettre à jour mon effectif et réaliser ma déclaration annuelle

Gérer les convocations de mes salariés aux visites médicales

Retrouver les informations et statistiques de mon entreprise

Disposer de documents partagés avec mon Service de Prévention et Santé au Travail



Consulter mes factures et ma situation comptable

Le site web, le lien entre nous et vous !

The screenshot displays the ALSMT website homepage with several highlighted sections:

- Top banner:** "Pour un monde du travail en pleine forme!" (For a world of work in full form). It features two people in a workshop setting. Buttons include "Je suis employeur", "Je suis salarié", and "Je suis indépendant".
- Section 1:** "Je bénéficie d'outils de prévention!" (I benefit from prevention tools). It shows three preview cards: "Manager de proximité et risques psychosociaux", "Le DUERP, votre outil indispensable à la prévention des risques professionnels", and "Grossesse et travail".
- Section 2:** "Plaquettes, guides, webinaires ou encore e-learning... Toutes nos ressources pour accompagner votre démarche prévention !" (Brochures, guides, webinars or even e-learning... All our resources to accompany your prevention approach!).
- Section 3:** "Rencontres adhérents, Matinées de la prévention, événements... Les dates à ne pas manquer !" (Meetings with members, Prevention mornings, Events... Dates you must not miss!). It shows a "Meeting with members" card and a "Prevention mornings" card.
- Section 4:** "À la une" (In the news). It shows a "Sport Santé Travail, faites bouger votre entreprise!" event card and a "Journées Nationales de la Sécurité Routière au Travail" event card.
- Bottom right:** A QR code with the text "On se retrouve ici!" (We meet here!).

Siège social

6 bis rue de la Saône
CS 71104
54523 Laxou Cedex
03 83 96 39 91
www.alsmt.org

Contactez-nous !



+ Suivez-nous !

